



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-205

Ottawa, le 22 août 2008

Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée
Saguenay (secteur La Baie) (Québec)

Demande 2008-0793-5, reçue le 9 juin 2008

Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-56

27 juin 2008

Utilisation de la fréquence 105,5 MHz par la nouvelle station de radio FM à Saguenay (secteur La Baie)

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Carl Gilbert, au nom d'une société devant être constituée (Carl Gilbert), afin d'exploiter sa nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue française à Saguenay (secteur La Baie) à la fréquence 105,5 MHz (canal 288) avec une puissance apparente rayonnée de 6 000 watts.
2. La requérante a déposé la présente demande pour se conformer aux directives du Conseil énoncées dans *Station de radio FM de langue française à Saguenay (secteur La Baie)*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-95, 21 mars 2007. Dans cette décision, le Conseil a déclaré qu'il n'attribuerait une licence à cette station qu'à la condition que la requérante soumette, dans les trois mois suivant la date de cette décision, une modification à sa demande proposant l'utilisation d'une fréquence FM et des paramètres techniques acceptables à la fois par le Conseil et par le ministère de l'Industrie (le Ministère).
3. Le Conseil a reçu un commentaire à l'égard de la présente demande de la part de Monsieur Réal Gauthier, un résident de La Baie. Le commentaire peut être consulté sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, sous « Instances publiques ».
4. Le Conseil rappelle à la requérante qu'en vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, aucune licence n'est attribuée tant que le Ministère n'a pas confirmé que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.